

Cour fédérale



Federal Court

Deux postes de protonotaire vacants : L'évaluation des candidats débutera le 1er avril, 2021

Le Commissariat à la magistrature fédérale Canada recherche des candidatures d'avocats qui sont membres en règle du barreau d'une province ou d'un territoire, et qui possèdent une grande expérience professionnelle s'étendant sur au moins dix ans, pour pourvoir deux postes de protonotaire actuellement vacants à la Cour fédérale : un à Toronto et un dans l'Ouest canadien (Vancouver, Calgary ou Edmonton). Pour être considérées, les parties intéressées à poser leur candidature doivent soumettre le formulaire de demande avant le 1er avril 2021, quand l'examen des dossiers de candidatures débutera.

Les protonotaires sont nommés en vertu de la [Loi sur les Cours fédérales \(art. 12\)](#). Ils sont des officiers de justice de plein droit qui effectuent plusieurs fonctions et pouvoirs judiciaires des juges de la Cour fédérale. Leurs pouvoirs consistent, notamment, à agir comme médiateur, gérer des instances, entendre des requêtes (incluant celles qui peuvent régler de façon définitive un dossier, et ce, sans égard au montant en jeu dans ce dossier) et à entendre des causes visant des réclamations s'élevant à au plus de 50 000 \$ (voir les articles [50](#), [382](#), et de [383 à 387](#) des [Règles des Cours fédérales](#)).

- [Aperçu des nominations de protonotaires de la Cour fédérale](#)
- [Poste de protonotaire - Guide pour candidat\(e\)s](#)
- [Poste de protonotaire - Comment poser sa candidature - Dossier de candidature](#)